

**Jeunesse au Plein Air
Assemblée générale 2008**



COMPTE EMPLOI RESSOURCES AGREGÉ 2007

SOMMAIRE

ACTIVITES ET FAITS CARATERISTIQUES

1. **Objet social et activité**
 - a. **La JPA**
 - b. **Principales activités**
La campagne de solidarité
2. **Structure et périmètre d'intégration**
3. **Eléments et évènements significatifs ; faits postérieurs à l'exercice**

ACTIVITES ET FAITS CARATERISTIQUES

1. OBJET SOCIAL ET ACTIVITÉ

a. LA JPA

La JPA est née directement du courant populaire qui a marqué les années 1936 et les années suivantes. Avec 1936 et les congés payés, les notions de vacances et de loisirs prennent une ampleur nouvelle. En 1938, Georges Lapierre, fondateur de la JPA, définissait les vacances en des termes toujours d'actualité "Les vacances fournissent l'occasion d'ouvrir aux uns et aux autres, des horizons nouveaux, d'initier des citadins à la vie de la nature de dépayser les petits ruraux contraints de vivre dans des cadres trop fermés."

Première collecte en 1939, avec la mise en place des comités départementaux. En 1947, le Ministre de l'éducation nationale délègue à La JPA le bénéfice d'organiser "chaque année par délégation du ministère une collecte dans les établissements scolaires publics"

La Jeunesse au plein air est une confédération de 42 organisations qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes convictions. Mouvement d'éducation populaire, elle agit pour un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté.

Elle considère que :

- l'école, la famille et les loisirs sont trois temps, trois espaces, trois acteurs complémentaires d'une éducation globale ;
- l'éducation se prolonge pour tous, tout au long de la vie, au travers de la formation, des expériences, des rencontres et des échanges ;
- les loisirs et les vacances constituent des temps essentiels dans le développement de l'enfant. Ils sont sources d'éducation, de plaisir, de découverte et de lien social.

La jeunesse au plein air s'est donnée pour missions de :

- rendre effectif le droit aux vacances et aux loisirs des enfants et des jeunes, y compris ceux qui se trouvent en situation de handicap ;
- développer et promouvoir la qualité éducative des centres de vacances, des centres de loisirs, des classes de découverte et des autres pratiques de loisirs collectifs ;
- éduquer à la solidarité et à la citoyenneté ;

- impulser et valoriser les recherches sur les temps de vie de l'enfant ;
- assurer une expertise sur les politiques éducatives, de leur conception à leur mise en œuvre.

b. PRINCIPALES ACTIVITÉS

- Campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté
- Aides au départ en vacances collectives
- Promotion et actions pour le développement des vacances collectives
- Informer sur la réglementation des centres de vacances et de loisirs
- Développer l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Réflexion, information, soutien : colloques, études et recherches, outils pédagogiques, revue bimestrielle, publications ponctuelles, centre de documentation...

LA CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ

La campagne de solidarité pour aider au départ en vacances des enfants et des jeunes est déléguée par le ministère de l'Éducation nationale à la Jeunesse au Plein Air. Elle est de responsabilité nationale. Organisée par le siège, elle est relayée par les Comités départementaux pour sa mise en œuvre.

Les frais de gestion liés à la campagne ne prennent en compte que les services extérieurs liés à l'organisation de la collecte : frais de conception du matériel (maquettiste), frais d'impression, frais de déplacement. Les charges de personnels du siège de La JPA pour organiser la campagne ne sont pas affectées sur ce compte. Elles sont réparties sur les autres activités de La JPA.

Les fonds de la campagne sont gérés au sein d'une centralisation par le biais de Natexis Banques Populaires. Ainsi les produits financiers sont reversés sur le compte campagne pour financer des aides vacances.

Organisation de la campagne

Le siège de La JPA adresse le matériel (affiches, vignettes...) aux comités départementaux. Cet envoi pour organiser la collecte est conditionné à la réception de toutes les pièces comptables.

Chaque comité départemental attribue les bourses d'aides au départ en vacances à partir de recommandations nationales et met en place une commission départementale.

Chaque comité fournit une liste nominative des bénéficiaires et les pièces justifiant les charges des comités.

2. STRUCTURE ET PÉRIMÈTRE D'INTÉGRATION

Conformément aux demandes du Comité de la Charte, le périmètre du CER regroupe :

- le compte emploi / ressources siège, campagne de solidarité et établissements nationaux soumis à la certification du Commissaire aux Comptes de la JPA nationale ;
- le compte emploi / ressources de deux Comités départementaux certifiés par un Commissaire aux comptes : Nord, Aisne, et celui du Rhône contrôlé par un Expert comptable.

Ce compte emploi / ressources agrégé est soumis à une attestation spécifique du Commissaire aux Comptes.

3. ELÉMENTS ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS ; FAITS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Mission sociale établissements médicaux ou Médico-Sociaux gérés par le siège de La JPA

Conformément aux obligations réglementaires fixées par le Conseil National de la Comptabilité a procédé :

- au reclassement des actifs pour les établissements de Lavour selon la méthode des composants.
- la constitution des provisions pour congés payés pour les établissements de Lavour de 596 932 €.

Transfert de la gestion des établissements de Viazac à l'ALGEEI à compter du 1^{er} janvier 2007 par décision préfectorale et en accord avec la JPA.

Clôture de gestion de l'établissement de Bordeaux Saint Clair actuellement loué à l'IDEFHI.

La gestion, essentiellement à caractère patrimoniale des deux établissements de Viazac et Bordeaux Saint Clair a été intégrée dans celle du siège sous forme d'une section analytique spécifique.

Le reclassement des actifs pour Lavour, la cessation définitive de nos activités à Viazac et Bordeaux Saint Clair entraînent **un important déficit net comptable pour l'exercice 2007 d'un montant de – 702 360 €, déficit qui heureusement présente un caractère essentiellement conjoncturel**. Après affectation d'une partie de l'augmentation des amortissements de Lavour à titre différé, le résultat est ramené à – 503 895 €.

Frais de fonctionnement et autres charges

Augmentation du total des charges et des produits gérés par le siège en très forte augmentation constatant en particulier la **transformation des postes d'enseignants mis à disposition en postes de détachés** compensés par une subvention du ministère de l'Education nationale (887 275 €).

Autres fonds privés

Augmentation des aides octroyées par l'ANCV, de 90 000 €, au titre des aides au départ en classes de découvertes et des bourses d'aide au départ en vacances des handicapés.

Comité 02 :

Emplois 2006 : 1 763 926.72 €

Emplois 2007 : 2 496 515.86 €

Différence : 734 218.38 €

Ressources 2006 : 1 706 993.47 €

Ressources 2007 : 1 635 593.07 €

Différence : 71 400.04 €

L'écart important au niveau des emplois est dû à la ré estimation à la baisse du bâtiment de la Jumenterie, passés en amortissement en 2007.